Bonjour à toutes et à tous.

Pour déclarer votre TVA de 2015, vous avez besoin de :

Un RIB du compte bancaire où votre TVA sera prélevée pour être restituée à l'administration fiscale.

Le relevé annuel de MONA LISA du 01.03.2016 que vous avez reçu par voie postale.

Le décompte de charges annuel du SYNDIC THERIN du 15.04.2016 que vous êtes en train de recevoir par mail ou voie postale avec la convocation de l'assemblée générale qui se tiendra le vendredi 3 juin au domaine. Venez nombreux. Tous les bénévoles s'occupant du collectif seront présents.

Le mail de l'administration fiscale avec votre mot de passe, pour déclarer sur http://www.impots.gouv.fr suite au message du collectif du jeudi 14 avril.

(Pour ceux qui ne retrouvent plus leur numéro de SIRET, nous ne pouvons malheureusement rien faire. Contactez le service des impôts des entreprise d'Agen)

Ensuite,

Premier chose calculer la TVA, voir guide en PJ: TVA à CALCULER

Ensuite déclarer sa TVA dès que vous avez reçu le mot de passe par mail : voir guide en PJ : ALBRET guide pour déclarer sa TVA.

Et c'est du velours!

Bonne lecture et à très bientôt.

Cordialement.